

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEIPIN EN DATE DU 29 MARS 2016 À 18 H 00

L'an deux mille seize et le vingt-neuf mars à 18 Heures 00, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de cette Commune, régulièrement convoqué en application des articles L.2121-7 ET L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales , s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Président,

NOM Prénom	Présents	absents excusés	pouvoirs	absents
Frédéric DAUPHIN	X			
Joëlle BLANCHARD	X			
Alain RICARD	X			
Joelle BOUCHET	X			
Philippe SANCHEZ-MATEU		X		
Dorothee DUPONT	X			
Farid RAHMOUN				X
Béatrice FIGUIERE	X			
Corinne FLACHER		X		
Clarisse GRIT				X
Norbert JACQUELIN	X			
Andrée ORTTNER	X			
Josiane RENARD	X			
Viviane CHABRIER				X
Brigitte JULIEN				X
Antonia BOUCHET	X			
Ghislaine GIL		X	pouvoir à Joëlle BLANCHARD	

Secrétaire de séance : Béatrice FIGUIERE

Le procès verbal de la séance du 27 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

1 - COMPTE DE GESTION 2015

Monsieur le Président présente au aux membres du CCAS le compte de gestion 2015 : arrêté par M. le Trésorier de Volonne.

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. Frédéric DAUPHIN ne prend pas part au vote, la présidence est assurée pour cette délibération par Mme Joëlle BLANCHARD.

Le Centre Communal d'Action Sociale délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Frédéric DAUPHIN,

Après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2015,

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		74,99	2 500,00	0,00	2 500,00	74,99
Réalisations de l'exercice	1 765,62	35 089,07	0,00	2 500,00	1 765,62	37 589,07
Totaux	1 765,62	35 164,06	2 500,00	2 500,00	4 265,62	37 664,06
Résultats de clôture		33 398,44	0,00		0,00	33 398,44
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	1 765,62	35 164,06	2 500,00	2 500,00	4 265,62	37 664,06
Résultats définitifs						33 398,44

2°) Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5°) Le résultat du vote est le suivant : **Pour 10 - Contre 0 – Abstention 0 .**

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015

Le Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DAUPHIN, Président,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour, considérant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif présente

- un résultat positif de 33 398,44 € en section de fonctionnement ;
- aucun besoin de financement en investissement ;

L'Assemblée, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reporter en section de fonctionnement à l'article R002 le résultat de 33 398,44 €.

4 - VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur le Président soumet aux membres du Centre Communal d'Action Sociale les propositions budgétaires pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale adopte à l'unanimité le budget du CCAS de 2016 qui s'équilibre de la façon suivante en section de Fonctionnement, dépenses / recettes 33 810 €

Monsieur le Président donne la parole aux personnes présentes. Les réponses sont apportées aux questionnements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00

Fait à Peipin, le 30 mars 2016

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric DAUPHIN

Béatrice FIGUIERE